



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R06-2023-213

PUBLIÉ LE 24 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture de Mayotte / Direction des Relations avec les Collectivités Locales

/

R06-2023-09-24-00001 - Arrêté n°2023-SG-0783 fixant la liste des candidats
au second tour des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 (3 pages)

Page 3

Préfecture de Mayotte / Direction des Relations
avec les Collectivités Locales

R06-2023-09-24-00001

Arrêté n°2023-SG-0783 fixant la liste des
candidats au second tour des élections
sénatoriales du 24 septembre 2023



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Direction des relations avec les collectivités locales et
du foncier public

Arrêté n° 2023-SG-0783 du 24 septembre 2023

fixant la liste des candidats au second tour des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

**Le préfet de Mayotte,
Délégué du Gouvernement
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

- VU** le Code électoral et notamment son article R.152 ;
- VU** le décret du 23 juin 2021 portant nomination de Monsieur Thierry SUQUET, préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU** le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de Monsieur Sabry HANI, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2023-SG-016 du 6 janvier 2023 portant délégation de signature à M. Sabry HANI, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;
- VU** la circulaire n° IOMA230839J du 30 mars 2023 du ministère de l'Intérieur et des outre-mer, relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;
- VU** la circulaire n° IOMA2319492J du 28 juillet 2023 du ministre de l'Intérieur et des outre-mer, relative à l'organisation des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 ;
- VU** les déclarations de candidatures déposées pour le second tour des élections sénatoriales par les candidats à la préfecture de Mayotte et enregistrées définitivement ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

ARRETE

- Article 1 : La liste des candidats pour le second tour des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 dans le département de Mayotte, est arrêtée, dans l'ordre de dépôt des candidatures, conformément à l'annexe jointe.
- Article 2 : Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera, inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera déposée dans chaque section de vote le jour du scrutin.

Le Préfet de Mayotte
délégué du Gouvernement

Pour le préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,



Sabry HANI

976- MAYOTTE**Majoritaire** (*scrutin*)**2 sièges à pourvoir**

Ordre de dépôt	Candidat	Remplaçant(e)	Nuance
1	M. OMAR OILI Said	Mme MROUDJAE Sitirati	DVD
2	M. TAVANDAY Zaidou	Mme ALI Marise	LR
3	M. MOHAMED SOILIH Thani	Mme RAMIA Salama	REN
4	M. MAHAMOUDOU Siaka	Mme MGAZI Charifia	DVD
5	Mme BAMANA Anchya	M. DAOUDOU Soumaila	DVD
6	Mme HARITI Aminat	M. ABDOU Oussouldine	DVD